



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

**EN VUE D'UNE HABILITATION DU LABORATOIRE AU TITRE DU PAIEMENT DU LAIT EN
FONCTION DE SA COMPOSITION ET DE SA QUALITÉ HYGIÉNIQUE ET SANITAIRE**

LIAL – Rioz
2 rue de l'Agriculture
Parc d'activités 3R Rioz Nord-Est
70190 RIOZ

CQLL 2025 04 01 - 06 LIAL RIOZ ATTESTATION CNIEL

La Commission Qualité du Lait et Laboratoires (C.Q.L.L.) du CNIEL a étudié en sa séance **du 1^{er} avril 2025** le rapport d'audit réalisé au laboratoire **LIAL - Rioz le 11 février 2025**.

Au vu de ce rapport, la C.Q.L.L. a évalué le respect des dispositions prévues par l'arrêté du 9 novembre 2012, modifié par l'arrêté du 25 janvier 2019, et par l'accord interprofessionnel national du 16 février 2022, en ce qui concerne :

- les conditions de planification des prélèvements et des analyses,
- les conditions de collecte des échantillons,
- les contrôles à réaliser sur les conditions de prélèvement et de conservation des échantillons, et sur l'utilisation des résultats d'analyses destinés au paiement du lait,
- les conditions de réalisation des analyses (hors accréditation par le Cofrac).

La C.Q.L.L. conclut que le laboratoire :

- répond aux exigences réglementaires et interprofessionnelles en vigueur.**
- répond partiellement aux exigences réglementaires et interprofessionnelles en vigueur.**
- La mise en place d'actions correctives est indispensable.
- Un audit complémentaire par le CNIEL est à réaliser avant le :
- ne répond pas aux exigences réglementaires et interprofessionnelles en vigueur**, pour le motif suivant :

Le 15 mai 2025,



Pascal CLEMENT,
Président de la C.Q.L.L.

Copie pour information aux membres de la C.Q.L.L.